



COMMUNE DE SOYHIÈRES



AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Simplifiée
N° de dossier : 2026-01104-S

Requérant(s)	Born Suzanne, Rte de Bâle 6, 2805 Soyhières
Auteur du projet	Born Suzanne, Rte de Bâle 6, 2805 Soyhières
Description du projet	Démolition d'une partie de la toiture et de la charpente, création d'une terrasse sur la toiture. Terrasse et balustrade en bois.
Cadastre(s), parcelle(s)	Soyhières, 95
Lieu-dit, adresse	Sur la Halle, Route de Bâle 6, 2805 Soyhières
Affectation de la zone	En zone à bâtir, CAb
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Début de la publication	30.09.2026
Échéance de la publication	12.10.2026

Ouvrage

Description :

Dimensions de la terrasse : longueur 6.11m, largeur 5.60m,
Genre de construction : Balustrade bois 6x6cm - Teinte brun ou gris naturel
Toiture et Charpente démolies

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Soyhières, Route de France 36, 2805 Soyhières, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 101 LATC : « Le propriétaire foncier qui tire profit d'un avantage particulier accordé à la suite d'une dérogation ou de toute autre mesure s'écarterant des prescriptions communales sur les constructions doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable.

Soyhières, le 29.09.2026

